



Hérault du jour

MERCREDI 2 JUIN 2010 - 0,80 € - N° 19851 - www.lamarseillaise.fr

Sortir du déni

Ce dossier a été ouvert par un aparté avec le précédent IA, lors d'un CTPA, il y a plus d'un an. Un collègue – M Hervé LEFEBVRE du collège de Lodève - venait de m'annoncer, peu de temps auparavant, son cancer lié à l'amiante. La FSU formalisa cet aparté oral dans un courrier du 4 juin 2009. Suivirent divers courriels et demandes répétées à l'ordre du jour des CHSD de l'Hérault du 22 octobre 2009 puis pour celui du 2 juin 2010 avec le souci constant : **la recherche de tous les personnels ayant exercé, avant sa démolition, dans ce collège pour un suivi médical approprié...** « Le temps de latence de ce cancer est très long, mais seul le dépistage précoce est malheureusement **une des rares pistes médicales efficaces**. Nous avons collectivement la responsabilité de ne pas rajouter d'autres délais » avons-nous écrit. « Certes il existe l'enquête nationale pour les collègues nés en 1950 et en 1951, mais elle ne serait suffire : l'année de naissance d'Hervé Lefebvre, postérieure à 1951, en témoigne ! »

De : ionas [<mailto:ionas@free.fr>]

Envoyé : mercredi 21 octobre 2009 21:10

À : R Martin

Objet : pour info

Salut Raymond,

J'ai reçu des docs des archives. Donc

1) forte présomption de flocage (c'est écrit) et rien pour le renier...

2) 1 tonne de faux plafonds retirés sous sas (légal)

3) les murs amiantés semblent avoir été simplement détruits sans précaution... Ca serait très instructif d'aller fouiller plus dans ces archives !

Sinon, je t'informe que je vais être classé maladie professionnelle d'ici peu (à confirmer)... A+ lo

Moi, j'avais les faux plafonds (reconnus amiantés) troués, dégradés dans ma salle de dessin. Et, maintenant, j'en crève. J'ai pas le moral today. A bientôt. Ionas

Tel fut l'un de ses derniers courriels. Hervé a été reconnu en maladie professionnelle en novembre 2009 avant de décéder le 27 novembre. Des documents existent dans les archives du Conseil Général dont certains déjà envoyés à la victime. Les photocopies des archives montrent que les analyses d'air n'ont concerné que les fibres d'amiante > 5 um qui jusqu'en 2003 étaient les seules considérées comme dangereuses pour la santé. Or il s'avère que **toutes les fibres sont dangereuses peu importe la taille** et on peut voir, en tout petit, en dessous du tableau des analyses d'air extraites des archives que les échantillons analysés contenaient des fibres de type chrysolite...

Ironie du sort.

J'ai connu Hervé comme militant syndical quand nous avons siégé ensemble au CHSD et qu'il bataillait comme élu au CA de son collège pour y faire admettre la présence de l'amiante... C'est Hervé qui par un courrier (dont sa veuve Lou a copie) avait réussi à convaincre le Président du Conseil Général de démanteler ce collège sous « sas dit de décompression ». **Ceci n'aurait-il pas déjà mérité un suivi médical dès 1997 pour prévenir des maladies dues à l'amiante !!**

Quelle preuve manque-t-il à l'éducation nationale pour lancer ce suivi de médecine du travail qui est de sa seule responsabilité pour plus d'une centaine de ses personnels — par ailleurs recensés suite à nos interventions ? Raymond MARTIN

Sur www.montpellier.snes.edu chacun retrouvera ce dossier dont un modèle de demande de visite médicale pour que l'Etat assume ses obligations d'employeur...